

P.V. DE CONSTAT D'ABANDON article : R 2223-14 CGCT

Commune de VENERIEU

Cimetière de VENERIEU

Vu les articles :

- Articles L 2223-17, L 2223-18, et R 2223-12 à R 2223-23 du CGCT
- Article : R 2223-12 : Deux séries de conditions doivent être remplies : des conditions de temps : la reprise ne peut intervenir avant un délai de 30 ans à compter de l'acte de concession et la procédure ne peut être engagée que 10 ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé ;
- Article : L 2223-17 : des conditions matérielles : il faut que la concession soit en état d'abandon, c'est-à-dire qu'elle ait cessé d'être entretenue et cet état doit avoir été constaté dans les conditions fixées à l'article R 2223-13 du code général des collectivités territoriales.

Ce jour, **18/11/2024**, à **14/00**, nous, maire de la commune de VENERIEU, agissant en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par les articles L.2223-17 et R.2223-12 à R.2223-15 du code général des collectivités territoriales et conformément à notre avis affiché en date du 07/02/2023, nous sommes transportés au cimetière communal, assisté de

Nadege	IMBERT	secrétaire de Mairie
Katy	GUER	conseillère municipale
Pascaline	MARTIN	conseillère municipale
Benoit	JAS	Adjoint
Franck	GINET	Adjoint
Christian	FRANZOI	Maire

Aucun descendant, ni successeur du concessionnaire n'était présent, ni représenté, malgré la notification de l'avis ci-dessus mentionné.

Les concessions de Numéro

1	2	3	4	6	7	8	13	14	59	60	64	68	72	74	75	82	114
---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

- Dernière personne inhumée connue : Fichier ANNEXE 1
- Avons fait les constatations suivantes quant à l'état d'abandon de ces concessions sus-désignée : Fichier ANNEXE 2

L'état matériel de ces concessions porte atteinte au bon ordre, à la décence du cimetière et la sécurité des personnes

De ces constatations dont il résulte que les dites concessions ont cessé d'être entretenue et se trouve dans l'état d'abandon tel que défini par les textes en vigueur, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été revêtu de nos signature,

Nadege	IMBERT	secrétaire de Mairie
Katy	GUER	conseillère municipale
Pascaline	MARTIN	conseillère municipale
Benoit	JAS	Adjoint
Franck	GINET	Adjoint
Christian	FRANZOI	Maire

Fait à VENERIEU, le 18/11/2024

Signatures des personnes présentes lors du constat déposées dans l'annexe 0

Annexe 2 : dernière personne inhumé.

Concessionnaire.	Nom de la dernière personne inhumé.	Année.
M. MOREL/ROYBIN concession N°1	ROYBIN Marie thérèse	1944
M. BERGEON/BALLEFIN concession N°2	BALLEFIN Marie Louise	1980
M. DYE concession N°3	DYE Marie Laurence	1884
M. Inconnu concession N°4	?	?
M. BALLEFIN concession N°6	REYBOZ Michel	1985
M. Inconnu concession N°7	?	?
M. SIVORD/REVOL concession N°8	DROGOZ Joseph	1957
M. PATRICOT/ROYBIN concession N°13	PATRICOT Anne Adélaïde	1885
M. PICOT concession N°14	JAS Gabrielle	1893
M. BEUILLE/DREVON concession N°59	DREVON Julienne	1984
M. MEUNIER concession N°60	MEUNIER François	1932
M. GALLIEN concession N°64	GALLIEN Julie	1951
M. BALLEFIN concession N°68	BALLEFIN Célestin	1959
M. PELLET/COLLOMB concession N°72	PELLET Euphrosine	1921
M. POIZAT concession N°74	POIZAT Joseph	1985
M. MATHIEU concession N°75	PARENT Marie	1928
M. GERBOULET concession N°82	GERBOULET Jean-Baptiste	1920
M. BOULLIEU concession N°114	BOULLIEU Victor	1903